

12/01/2024 – Informations
CPAM

N'attendez plus votre tour pour parler avec nous



Vous avez besoin de joindre un conseiller de l'Assurance Maladie pour obtenir des précisions sur vos indemnités, votre arrêt de travail, votre congé maternité/paternité ou encore sur la complémentaire santé solidaire ?

Il n'est plus nécessaire de se déplacer ou d'appeler le 3646. Désormais, il est possible de **choisir un créneau** depuis votre compte ameli pour prendre un rendez-vous téléphonique.

C'est simple

Connectez-vous à votre [compte ameli](#), cliquez sur « Mes rendez-vous » sur l'application ou sur « Prendre un rendez-vous téléphonique » rubrique « Mon agenda » sur l'ordinateur, indiquez le motif de votre demande, choisissez un créneau et indiquez votre numéro de téléphone dans « Mes informations ».

Pour les personnes sourdes, malentendantes ou présentant des problèmes d'élocution, rendez-vous sur le site internet [EliozConnect](#) pour échanger avec un conseiller en choisissant le mode de communication qui convient le mieux.

C'est efficace

Le jour du rendez-vous, c'est le conseiller de l'Assurance Maladie qui vous appelle, à l'heure fixée, sur le numéro de téléphone renseigné dans le compte ameli, pour faire le point sur votre dossier. Il est donc important de vérifier vos coordonnées avant de prendre rendez-vous.

C'est pratique

Choisissez votre rendez-vous téléphonique au meilleur moment, en fonction de vos disponibilités.

Pour en savoir plus rendez-vous sur [ameli.fr](#)

Les avantages du compte ameli

Avec votre [compte ameli](#), accédez à tout moment aux services en ligne de l'Assurance Maladie !

En quelques clics suivez vos remboursements, téléchargez vos attestations, modifiez vos coordonnées et votre RIB, commandez votre carte Vitale, contactez votre conseiller...



Vous n'avez pas encore de compte ameli ? [Créez-le dès maintenant sur ameli.fr](#) ! Cliquez sur **Compte ameli**, puis sur **Je crée mon compte** et laissez-vous guider.

Vous pouvez aussi télécharger l'application ameli, l'Assurance Maladie



Flashez le QR code
pour accéder à [ameli.fr](#)

3646

Service gratuit
+ prix appel

[ameli.fr](#)

**12/01/2024 – Arrêté portant
restriction sur la route
départementale RD0955**

Arrêté n° VA-R24-0046

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221-4,
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L131-1, et R131-1 à R131-11,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre1 – huitième partie – signalisation temporaire),
Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil Départemental du Nord n°AR-DAJAP/2023/1006 portant délégation de signature,
Vu la demande de la société GOMELI en date du 12 janvier 2024 **afin d'exécuter des travaux de remplacement de poteau (ATP n°ATP VA24-6028) pour le compte de Orange sur le réseau routier départemental.**
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir tout risque d'accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Au cours de la période comprise entre le 22 janvier 2024 et le 12 février 2024, la circulation des véhicules sera restreinte durant 10 jours sur la route départementale 955 entre les PR 38 + 403 et 39 + 140¹ sur le territoire de la commune de HASNON.

ARTICLE 2 : L'organisation de la circulation sera la suivante : Circulation alternée par feux tricolores ou Circulation alternée par piquets K10. La vitesse sera limitée à 60 km/h, Défense de stationner, Défense de dépasser, Défense de s'arrêter.

ARTICLE 3 : Les différentes restrictions de circulation seront portées à la connaissance des usagers par les panneaux : B14(60), B6a1, B3, B6d, AK17.

ARTICLE 4 : La signalisation de restriction sera conforme aux textes et règlements en vigueur, notamment aux dispositions de l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière.

ARTICLE 5 : La pose et la maintenance de cette signalisation seront à la charge de **l'entreprise exécutant les travaux.**

ARTICLE 6 : Cette signalisation temporaire devra être mise en place uniquement pendant les heures des travaux de jour et de nuit entre 06h00 et 18h00.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté pourra faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – 59000 LILLE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réception de la décision explicite ou implicite de rejet opposé au recours gracieux effectué.

ARTICLE 8 : M. le Directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

M. Le Sous Préfet de VALENCIENNES,
M. Le maire de la commune de HASNON,
M. le responsable de l'ARRONDISSEMENT ROUTIER DE VALENCIENNES,
M. le responsable de l'AGENCE ROUTIERE DE PEVELE-HAINAUT,
M. le Lieutenant Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie du Nord,
M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,
M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,
M. le Directeur des Transports Départementaux,
M. le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.A.L.,
M. le Directeur de la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers.

Fait à Lille, le 12 janvier 2024
Pour le Président du Conseil Départemental,
et par délégation,



11/01/2024 – Fermeture exceptionnelle de la mairie ce samedi 13/01/2024

La mairie sera exceptionnellement fermée ce samedi 13 janvier 2024 en raison de la cérémonie des vœux de la commune prévue à 10h30.

Les permanences du samedi matin reprendront dès le 20 janvier de 9h à 12h, comme habituellement.

22/12/2023 – Coupures de courant le mardi 23 janvier 2024

ZE VALENCIENNES

POUR AFFICHAGE

**COUPURES DE COURANT
POUR TRAVAUX**

Commune de : HASNON

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins de notre clientèle, nous réalisons des travaux sur le réseau électrique qui vous alimente qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Rappel :

Notre personnel et nos prestataires travaillent sur le réseau électrique afin d'assurer la qualité et la continuité du service public de la distribution d'électricité.

Pour que ces travaux puissent être réalisés en toute sécurité, nous vous rappelons que si vous devez utiliser un moyen de réalimentation (groupe électrogène, alternateur sur tracteur,...), il est obligatoire d'ouvrir votre disjoncteur général ENEDIS (le positionner sur 0).

Horaires des coupures :

mardi 23 janvier 2024
de 08h00 à 12h00

Quartiers ou lieux-dits :

14 rue JEAN DELOEIL
1 au 7, 11 au 15, 23, 37, 2 au 18, 16T, 17B, 13B rue HENRI GHESQUIERES
2, 6 place ZAMENOFF
79, 83 rue FERNAND PELLOUTIER
25 au 29, 999, 34 au 36, 40 au 42, 40B rue GUSTAVE DELORY
1 au 5, 2 au 4, 8 au 28, N21, 3T, 26B rue FERNAND DELPIERRE
1 au 11, 43 au 47, 2 au 6, 5B rue ANATOLE FRANCE
1, 2 place DU PETIT MARAIS
rue DES ROUTOIRS

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

67 rue du Rempart
BP 70319
59305 VALENCIENNES CEDEX
Tél. :
Email :
enedis.fr

SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex
Enedis est certifié ISO 14001 pour l'environnement



ZE VALENCIENNES

POUR AFFICHAGE

**COUPURES DE COURANT
POUR TRAVAUX**

Commune de : HASNON

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins de notre clientèle, nous réalisons des travaux sur le réseau électrique qui vous alimente qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Rappel :

Notre personnel et nos prestataires travaillent sur le réseau électrique afin d'assurer la qualité et la continuité du service public de la distribution d'électricité.

Pour que ces travaux puissent être réalisés en toute sécurité, nous vous rappelons que si vous deviez utiliser un moyen de réalimentation (groupe électrogène, alternateur sur tracteur,...), il est obligatoire d'ouvrir votre disjoncteur général ENEDIS (le positionner sur 0).

Horaires des coupures :

mardi 23 janvier 2024
de 07h30 à 07h40
de 13h30 à 13h40

Quartiers ou lieux-dits :

14B rue DELACROIX
3, 7 au 13, 4 au 6, 10 au 12 rue JEAN DELOEIL
37, 45 au 59, 63 au 77, 81, 4, 8 au 32, 36, 67B, 55B, 49B, 73B rue FERNAND PELLOUTIER
1 au 15, 19 au 25, 999, 2 au 20, 24 au 28, 32, 26B, 10B, 36B, 19B rue GUSTAVE DELORY
1, 2 au 6, 10 rue ZENEAU
17 au 41, 10 au 14, 18, 21C, 21B, 23B, 35B rue ANATOLE FRANCE
5B place DU PETIT MARAIS
1 au 3, 7 au 9, 2 au 6, 2B rue DELCROIX

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

67 rue du Rempart
BP 70319
59305 VALENCIENNES CEDEX
Tél. :
Email :
enedis.fr

SA à directeur et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex
Enedis est certifié ISO 14001 pour l'environnement



14/12/2023 – Fermeture de la bibliothèque

La Bibliothèque prend des vacances bien méritées pour les fêtes de fin d'année 🌲

Elle sera fermée du vendredi 22 décembre 2023 au lundi 1er janvier 2024 inclus. D'ici là, venez faire le plein de lecture... 📖 😊

Rappel des horaires d'ouverture :

- Mardi 16h30 à 18h
- Mercredi 14h à 16h
- Vendredi 14h à 17h
- Samedi 9h30 à 12h et 15h à 17h

09/12/2023 – Vol par ruse

A l'approche des fêtes de fin d'année, les pompiers, éboueurs ou facteurs frappent à vos portes pour vendre des calendriers

.

Comme chaque année à la période des étrennes, certains usurpateurs vont jusqu'à enfiler leurs uniformes pour faire du porte à porte, ils en profitent pour entrer dans les maisons pour y dérober des objets, ou prendre de l'argent directement dans le portefeuille des victimes.

Depuis quelques jours, le phénomène est de retour sur la CSP Valenciennes.

La police nationale vous met donc en garde :

- Ne pas ouvrir à n'importe qui : le port du chasuble ne veut rien dire
- Ne faire entrer personne
- Demander une carte professionnelle
- Refermer la porte derrière vous même pour quelques secondes
- Vérifier si des ventes sont prévues
- Aviser les services de Police

08/12/2023 – Fermeture de la salle des sports pendant les vacances

Pendant les vacances de Noël

la Salle des Sports sera fermée

Elle sera réservée au mini-centre la première semaine et au Handball la deuxième semaine.

**01/12/2023 – Réunion du
Conseil Municipal le 7
décembre 2023**



**30/11/2023 – Le dragon d'eau
fête Noël**

Centre Aquatique de Saint-Amand-les-Eaux

Le Dragon fête Noël!

Le mercredi 13 décembre 2023

de 14h30 à 17h30

Entrée
GRATITE*
pour nos enfants
des leçons et
des Dragon'eau !



*Enfant accompagné
d'un adulte si moins
de 10 ans.



**Au dragon
d'eau**
Centre Aquatique
Intercommunal de l'Amandinois

LIKEZ
NOTRE PAGE
FACEBOOK
AuDragonDeau



Programme

du mercredi 13 décembre

Toute l'après-midi

Selfie avec le Père Noël

Venez-vous faire photographier avec le Père Noël et repartez avec votre photo.



Chocolats de Noël

Partez à la recherche des lutins du Père Noël pour gagner des chocolats ou des entrées piscine !

Mini-jeux

Baptêmes de plongée

À partir de 8 ans. Venez faire une photo de Noël sous-marine.

avec



Parcours jardin aquatique pour les petits

Au bassin ludique !

Parcours géant de structures gonflables

Activités aquatiques

Cours du soir avec une ambiance Noël

AquaFitness de 18h30 à 19h15

AquaBike de 19h30 à 20h15



Un bonnet de père Noël sera offert à chaque participant !



Au dragon d'eau
Centre Aquatique
Municipal de Saint-Amand



03 27 33 99 00

Toutes les infos sur notre site dragondeau.fr

Centre Aquatique Amandinois - Au Dragon d'Eau -
Chemin de l'Empire - 59230 Saint-Amand-Les-Eaux

Réalisation: Ar Communication

**27/11/2023 – Informations
CPAM**



«Notre système de santé, c'est aussi à chacun d'en prendre soin.»

Chacun de nos comportements a un impact sur le fonctionnement du système de santé. Adopter certains **bons réflexes** peut contribuer à prendre soin de sa santé et de celle du système.

Annuler les rendez-vous de santé que l'on ne peut pas honorer

Noter son rendez-vous dans un agenda et programmer un rappel reste essentiel pour éviter les oublis.

En cas d'empêchement et afin que le créneau profite à d'autres patients, **annuler son rendez-vous immédiatement** par téléphone ou sur la plateforme de réservation est LE bon réflexe.

Pour optimiser le temps de consultation et votre prise en charge, listez les symptômes, questions et toutes informations nécessaires au médecin.

Prendre la carte Vitale lors des rendez-vous santé

Pour diminuer les démarches administratives, et obtenir des remboursements plus rapides, il faut **présenter la carte Vitale, à jour** lors de ses rendez-vous de santé.

Pour un meilleur suivi, pensez également à [Mon Espace Santé](#). Grâce aux données que vous enregistrez dans cet espace, le médecin aura les bonnes informations afin de formuler le bon diagnostic.

Appeler le 15 en cas d'urgence

Les services d'urgences sont réservés aux cas les plus graves. En cas de doute, **appelez le 15** pour bénéficier d'une orientation adaptée.

Si vous avez besoin de voir un médecin rapidement et que le vôtre n'est pas disponible : consultez la carte des lieux de soins à proximité sur [santé.fr](#).

Pour en savoir plus rendez-vous sur [bonsreflexes.ameli](#)

TÉLÉCHARGER VOTRE ATTESTATION D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES SUR VOTRE COMPTE AMELI

Vous êtes en arrêt maladie et vous souhaitez obtenir une attestation d'indemnités journalières?

Pour gagner du temps et télécharger en toute simplicité votre attestation, rendez-vous sur [votre compte ameli](#), rubrique *Mes démarches*, ou sur votre application rubrique *Mes documents*.



Vous n'avez pas encore de compte ameli ? [Créez-le dès maintenant](#) sur [ameli.fr](#) !

Cliquez sur **Compte ameli**, puis sur **Je crée mon compte** et laissez-vous guider.

Vous pouvez aussi télécharger l'application ameli, l'Assurance Maladie



Flashez le QR code pour accéder à [ameli.fr](#)